



Allègement de service
pour raison médicale
Avant le 11/02/2013
Participation au
mouvement des
personnels handicapés
Demande de bonification
avant le 11/02

CAPD - mardi 29 janvier
demande majoration exceptionnelle de 800 pts,
barème permutations
CAPD - mardi 19 février
Avancement des instituteurs - Règles mouvement
2013
LA Direction - Candidatures stages DDEAS et psy
scolaires - Départs en formation CAPA-SH

Conseil syndical du SNUipp
Mercredi 30 janvier 2013
de 13h à 16h
à la Bourse du Travail

snuipp rhône informations

n° 7 - 17/01/2013
prix : 0,15 €

POUR LE REPORT DE LA LOI D'ORIENTATION POUR UNE VÉRITABLE CONCERTATION POUR UNE VRAIE REFONDATION

✓ **Mercredi 23 janvier**

Rassemblement unitaire à 12h30
devant l'Inspection Académique

(SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, CGT Educ'action)

Venez avec casseroles, sifflets, slogans

Nous avons demandé une audience au DASEN

✓ **Mercredi 6 février**

entre 16h30 et 18h

le SNUipp-FSU propose des rassemblements
devant les mairies de :

Lyon - Villeurbanne et St-Priest

avec les parents, enseignants, ATSEM et nounous

✓ **Jeudi 31 janvier**
Tous en grève !
Manifestation à 11h
place des Terreaux/Préfecture

Déclaration d'intention de grève à faire parvenir à l'IEN
au plus tard le 28 janvier avant la fin des cours

édito

23 janvier et 31 janvier : le changement c'est l'action !

Effectifs, aide aux élèves en difficulté, remplacement, formation, ces dernières années, nos conditions de travail se sont fortement dégradées.

En décidant de mener une réforme des rythmes scolaires sans tenir compte des propositions syndicales, le ministre n'a apporté aucune réponse aux attentes des enseignants. Le récent décret sur l'aménagement du temps scolaire n'apporte aucune garantie sur le temps périscolaire (gratuité, qualité), entérine la semaine de 4,5 jours, et laisse la possibilité de réunions les mercredis après-midi. Ce décret permet qu'une organisation scolaire soit décidée sans consultation des conseils d'école. Enfin, l'aide personnalisée est remplacée par des "activités pédagogiques complémentaires" hors temps de classe.

Le 23 janvier, le SNUipp-FSU appelle les enseignants à participer à une journée nationale d'interpellation du ministre et des DASEN pour être enfin entendus sur les changements nécessaires dans nos conditions de travail pour faire réussir les élèves. Il s'agit aussi de réaffirmer qu'une réforme des rythmes scolaires ne peut se faire sans, voire contre, les enseignants.

Mais au-delà, la question urgente de notre pouvoir d'achat doit être traitée. Le SNUipp-FSU a lancé une pétition en faveur d'une amélioration des rémunérations des enseignants.

Le 31 janvier, le SNUipp-FSU, appelle les enseignants à se mettre en grève dans le cadre de la journée d'action de toute la fonction publique à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires pour l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et les conditions de travail en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice et l'abrogation du jour de carence.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations le 7 février lors de la réunion prévue avec la Ministre de la fonction publique concernant les rémunérations.

**Bonne année
à tous !**



SE MOBILISER POUR LE REPORT DE LA LOI D'ORIENTATION

Le SNUipp-FSU du Rhône, dans le cadre d'une intersyndicale appelle tous les enseignants à se rassembler devant la Direction Académique, le **mercredi 23 janvier à 12h30**. Il est temps de manifester notre mécontentement au DASEN et au minitre, suite aux propositions faites dans le cadre de la réforme des rythmes.

Le SNUipp-FSU n'est pas pour le statu-quo. Il n'est pas pour autant favorable au projet de décret actuel sur l'aménagement des temps scolaires. Celui-ci est inacceptable : il allège de manière insuffisante la journée scolaire et il n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous, écarte les conseils d'école du processus de modification des rythmes. En l'état il n'offre aucune garantie d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et la réussite de tous. Dans le même temps il ouvre la voie à des dégradations certaines des conditions d'exercice du métier d'enseignant et n'apporte pas de réponse sur une nécessaire revalorisation salariale des PE notamment pour compenser les coûts engendrés par le passage à 4,5 jours. Le SNUipp-FSU exige que le décret des rythmes soit totalement réécrit. Il doit prendre en compte tous les paramètres : journée, mois, année, le temps scolaire comme les rythmes, mais aussi le fonctionnement de l'école dans son ensemble. Il doit conduire à un allègement significatif de la journée scolaire. La question des dérogations au-delà de 2014 reste posée.

Même les associations des maires se sont prononcées contre le décret à la CCEN (commission consultative de l'évaluation des normes). Elles font part de leurs fortes réserves sur le coût de cette réforme, et sur les délais trop courts d'une mise en oeuvre réussie.

*Pour continuer l'action, le SNUipp-FSU appelle parents, enseignants, ATSEM... à se rassembler le **mercredi 6 février entre 16h30 et 18h** devant les mairies qui ont manifesté leur intention de changer de rythmes scolaires dès la rentrée 2013, à savoir Lyon, Villeurbanne et Saint-Priest. Le SNUipp fait d'ores et déjà une demande d'audience auprès des maires de ces communes pour leur demander de plus amples informations sur leur projet et pour leur faire part des inquiétudes d'une grande partie de la communauté éducative (pétitions parents d'élèves et compte rendu des conseils d'école).*

TEMPS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

En lien avec la réforme des rythmes, le ministre a présenté une redéfinition des 108 heures.

Le SNUipp-FSU prend acte de cette première prise en compte de ses demandes, avec 24 heures annuelles supplémentaires pour la concertation et le travail en équipe. Pour autant, le compte n'y est pas. Il continue à demander plus de temps de concertation pour que soient mieux reconnues toutes les dimensions du travail invisible dans le cadre d'une baisse du temps de service. Il faut donc aller plus loin même si en étant exigeant, le SNUipp-FSU a contribué à faire bouger le ministère. Il demande la réécriture du décret sur

les obligations de service.

De plus, et s'agissant des animations pédagogiques, leur volume annuel devrait être au maximum de neuf heures. Reste que n'est pas précisé le moment où elles se dérouleront. Or, le SNUipp-FSU a été ferme : pas d'imposition de journée continue le mercredi. Enfin, les actions de formation continue consacrées pour partie à des sessions à distance sur des supports numériques méritent d'être clarifiées. Elles ne pourront en aucun cas se substituer à la mise en oeuvre d'une vraie formation continue sous forme de stages sur le temps de classe.

LES CONSEILS D'ECOLE DOIVENT S'EXPRIMER

Le SNUipp appelle les écoles à réunir des conseils d'école exceptionnels pour traiter principalement la question des rythmes. Ces conseils doivent aussi permettre d'échanger avec les parents sur la loi d'orientation. Ils doivent faire remonter aux maires, aux IEN et au DASEN les remarques, les inquiétudes, les oppositions sur l'organisation de la semaine scolaire (temps de classe quotidien, pause méridienne, activités périscolaires).

Nous vous rappelons que les maires doivent demander, s'ils le souhaitent une dérogation au DASEN, pour mettre en place les nouveaux rythmes en septembre 2014.

C'est le DASEN qui tranchera après réception des demandes.

IL est important qu'élus et DASEN décident, après avoir pris connaissances des avis des conseils d'école. Ils devront ensuite assumer leurs décisions si elles ne correspondent pas aux avis exprimés.

Pensez à adresser vos procès verbaux de conseils d'école au SNUipp.

Nous les utiliserons pour argumenter notre demande de report lors de l'entrevue, que nous avons demandée au DASEN.



Sommaire

page 1

Édito

Pour le report de la loi d'orientation

page 2

Se mobiliser pour le report de la loi d'orientation
Temps de service des enseignants
Les conseils d'école doivent s'exprimer

Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participant à sa rédaction :
Bernard BAGAGGIA
Camille BASTIEN
Anne BOTTEON
Christian DOMAS
Séverine GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Pascale JOURDAN
Patrick LABALME
Yannick LE DU
Fabienne LOREAU
Alexandra MARIAZ
Françoise MOULINIER
Valéria PAGANI
Isabelle PERREL
Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône Informations

Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
Cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50
snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association
École libérée

Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0615 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires

